conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Vector® Fluid polish

Mise à jour : 17.01.2023 Version (Révision) : 4.0.0 (3.0.1)

Date d'édition: 31.07.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Vector® Fluid polish

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Vector® Fluid polish est une suspension destinée à un nettoyage en douceur, intense et dynamique aux ultrasons de la surface des dents, des prothèses dentaires et des racines à l'aide du système Vector®.

Catégorie de produits [PC]

PC 0 - Autres

Usages déconseillés

Néant, à l'utilisation appropriée.

Remarque

Le produit est destiné aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

orochemie GmbH + Co. KG **Rue:** Max-Planck-Straße 27

Code postal/Lieu: 70806 Kornwestheim

Téléphone : +49 7154 1308-0 **Télécopie :** +49 7154 1308-40

Contact pour informations: DÜRR DENTAL SE, Höpfigheimer Str. 17, 74321 Bietigheim-Bissingen,

Germany

Tel: +49 7142 705-0, Fax: +49 7142 705-500, info@duerrdental.com

en France:

DÜRR DENTAL FRANCE S.A.R.L., 71 Rue des Hautes Pâtures, 92 000 Nanterre, France, infodurrfr@duerrdental.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

INT: +49 6132 84463 (24 h/7 d)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Bien que ce produit ne soit pas soumis à l'obligation d'identification, nous recommandons d'observer les conseils de sécurité.

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune

Procédure de classification

Selon l'ordonnance (CE) 1272/2008, art. 1 n° 5(d), ce produit en tant que produit médical est exclu de l'obligation de marquage.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Conseils de prudence

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Indications diverses

Page: 1 / 11

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Vector® Fluid polish

Mise à jour : 17.01.2023 Version (Révision) : 4.0.0 (3.0.1)

Date d'édition: 31.07.2023

Selon l'ordonnance (CE) 1272/2008, art. 1 n° 5(d), ce produit en tant que produit médical est exclu de l'obligation de marquage.

2.3 Autres dangers

Le mélange contient < 0,15 % de substances ayant des propriétés potentielles de perturbation endocrinienne. Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description

Vector® Fluid polish contient de l'hydroxyapatite, du phosphate de calcium, un agent dispersant, des parabènes, des adjuvants et un arôme (contient du limonène).

Composants dangereux

ÉTHANOL; Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457610-43; N°CE: 200-578-6; N°CAS: 64-17-5

Poids: $\geq 1 - < 5 \%$

Classification 1272/2008 [CLP]: Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319

Limites de concentrations

spécifiques: Eye Irrit. 2 ; H319: C ≥ 50 %

Indications diverses

Pour le texte complet des mentions de danger et des mentions de danger de l'UE, voir SECTION 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

En cas d'inhalation

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

En cas de contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

En cas d'ingestion

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO2) Poudre d'extinction Jet d'eau pulvérisée Brouillard d'eau Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

Page: 2 / 11

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Vector® Fluid polish

Mise à jour : 17.01.2023 Version (Révision) : 4.0.0 (3.0.1)

Date d'édition : 31.07.2023

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun(e) n'est connu(e).

Produits de combustion dangereux

Aucun(e) n'est connu(e).

5.3 Conseils aux pompiers

Adapter l'équipement de protection en fonction de l'environnement de l'incendie.

Equipement spécial de protection en cas d'incendie

Adapter l'équipement de protection en fonction de l'environnement de l'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection personnel. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

Pour les non-secouristes

Utiliser un équipement de protection personnel. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

Pour les secouristes

Protection individuelle

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière pour la protection de l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Tenir compte des consignes de sécurité et du mode d'emploi sur l'emballage en fût métallique.

Mesures de protection

Mesures de lutte contre l'incendie

Mesures usuelles de la prévention d'incendie. Ne pas fumer pendant l'utilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Ne pas stocker à des températures inférieures à 5 °C. Ne pas stocker à des températures supérieures à 25 °C. Protéger de l'ensoleillement.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker au voisinage de produits alimentaires.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

ÉTHANOL; N°CAS: 64-17-5

Page: 3 / 11

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Vector® Fluid polish

Mise à jour : 17.01.2023 Version (Révision) : 4.0.0 (3.0.1)

Date d'édition : 31.07.2023

Type de valeur limite (pays d'origine): TLV/STEL (F)

Valeur limite: 5000 ppm / 9500 mg/m³

Valeurs de référence DNEL/PNEC

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

DNEL/DMEL

ÉTHANOL; N°CAS: 64-17-5

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (local)

Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À court terme
Valeur limite : 950 mg/m³

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)

Voie d'exposition : Par voie orale
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur limite : 87 mg/kg
Facteur d'évaluation : 24 h

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)

Voie d'exposition : Dermique
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur limite : 206 mg/kg
Facteur d'évaluation : 24 h

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)

Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur limite : 114 mg/m³
Type de valeur limite : DNEL salarié (local)
Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition : À court terme
Valeur limite : 1900 mg/m³

Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)

Voie d'exposition : Dermique
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur limite : 343 mg/kg
Facteur d'évaluation : 24 h

Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)

Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur limite : 950 mg/m³

PNEC

ÉTHANOL; N°CAS: 64-17-5

Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau douce)

Valeur limite: 0,96 mg/l

Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau de mer)

Valeur limite: 0,79 mg/l
Type de valeur limite: PNEC (Industriel)

Voie d'exposition : Terre
Valeur limite : 0,63 mg/kg

Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau douce)

Valeur limite : 3,6 mg/kg
Type de valeur limite : PNEC (Sédi

Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau de mer)

Valeur limite : 2,9 mg/kg

Type de valeur limite : PNEC (Intoxication secondaire)

Valeur limite: 729 mg/kg

Type de valeur limite : PNEC (Station d'épuration)

Valeur limite : 580 mg/l

Page: 4 / 11

(FR/F)

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Vector® Fluid polish

Mise à jour : 17.01.2023 Version (Révision) : 4.0.0 (3.0.1)

Date d'édition: 31.07.2023

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux/visage

Lunettes avec protections sur les côtés EN 166

Protection de la peau

Protection des mains

Contact de courte durée (niveau 2: < 30 min) : gants de protection à usage unique de la catégorie III selon EN 374, par ex. matière : nitrile, épaisseur 0,1 mm.

Contact de longue durée (niveau 6: < 480 min) : gants de protection de la catégorie III selon EN 374, par ex.

matière : nitrile, épaisseur 0,7 mm.

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.

Protection corporelle

Protection corporelle: non indispensable.

Protection respiratoire

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

Remarques générales

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Conserver les vêtements de travail à part. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Autres mesures de protection

Assurer une aération suffisante.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect: visqueux **Couleur:** blanc

Odeur: caractéristique

Caractéristiques en matière de sécurité

Point de fusion/point de Aucune donnée congélation : disponible Point initial d'ébullition et Aucune donnée (1013 hPa) intervalle d'ébullition : disponible Aucune donnée Température de décomposition : (1013 hPa) disponible Point éclair : non applicable Température d'auto-inflammation : non applicable Limite inférieure d'explosivité : non applicable Limite supérieure d'explosivité : non applicable Aucune donnée Pression de vapeur : (50°C)

disponible (20°C) env. 1,1 g/cm3 Test de séparation des solvants : (20°C) < 3 % Solubilité dans l'eau : (20°C) 90 Pds % env. pH: 6,5 - 7,5 (20 °C / 20 g/l)

log P O/W:

Aucune donnée disponible

Temps d'écoulement : (20 °C) < 20

Seuil olfactif:

Aucune donnée disponible

Teneur en COV maximale (CE): 4 Pds %

Liquides comburants : Non applicable. **Propriétés explosives :** Non applicable.

Substances ou mélanges corrosifs N'a pas d'effet corrosif sur les métaux.

Page: 5 / 11

DIN gobelet 4 mm

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Vector® Fluid polish

Mise à jour : 17.01.2023 Version (Révision): 4.0.0 (3.0.1)

Date d'édition : 31.07.2023

pour les métaux :

9.2 Autres informations

Aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Néant, à l'utilisation appropriée.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Néant, à l'utilisation appropriée.

10.4 Conditions à éviter

Aucune information disponible.

10.5 Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) n'est connu(e).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité orale aiguë

DI 50 Paramètre: Voie d'exposition : Par voie orale Espèce: Rat > 5 mL/kg Dose efficace : Méthode: OCDE 401 Paramètre : **ATEmix** Voie d'exposition: Par voie orale Dose efficace: négligeable

Expériences tirées de la pratique/sur l'homme

Éviter le contact avec les yeux.

Toxicité dermique aiguë

Paramètre : **ATEmix** Voie d'exposition: Dermique Dose efficace: négligeable

DL50 (ÉTHANOL; N°CAS: 64-17-5) Paramètre :

Voie d'exposition: Dermique Espèce: Lapin 20 g/kg Dose efficace:

Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre: **ATEmix**

Voie d'exposition: Inhalation (vapeur) Dose efficace: négligeable

Paramètre : CL50 (ÉTHANOL; N°CAS: 64-17-5)

Inhalation Voie d'exposition: Espèce: Rat

Page: 6 / 11

(FR/F)

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Vector® Fluid polish

Mise à jour : 17.01.2023 Version (Révision) : 4.0.0 (3.0.1)

Date d'édition : 31.07.2023

Dose efficace: 125 mg/l
Temps d'exposition: 4 h
Méthode: OCDE 403

Corrosion

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Oeil du lapin: pas irritant.

Méthode: ISO 10993-10.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Cobaye: pas d'effet sensibilisant. Méthode : ISO 10993-10.

Toxicité après prises répétées (subaiguë, subchronique, chronique)

Toxicité orale subaiguë

Paramètre: NOAEL(C) (ÉTHANOL; N°CAS: 64-17-5)

Voie d'exposition : Par voie orale

Espèce: Rat

Dose efficace : 1730 mg/kg
Temps d'exposition : 24 h
Méthode : OCDE 408

Toxicité par inhalation subaiguë

Paramètre: NOAEL(C) (ÉTHANOL; N°CAS: 64-17-5)

Voie d'exposition : Inhalation Espèce : Rat Dose efficace : > 20 mg/l

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Cancerogénité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange contient < 0,15 % de substances ayant des propriétés potentielles de perturbation endocrinienne.

Informations complémentaires

Selon l'ordonnance (CE) 1272/2008, art. 1 n° 5(d), ce produit en tant que produit médical est exclu de l'obligation de marquage.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson

Paramètre : CL50 (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Espèce : Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Paramètres d'évaluation : Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson

Page: 7 / 11

(FR/F)

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Vector® Fluid polish

Mise à jour : 17.01.2023 Version (Révision) : 4.0.0 (3.0.1)

Date d'édition: 31.07.2023

Dose efficace: 11200 mg/l

Paramètre: CL50 (ÉTHANOL; N°CAS: 64-17-5)

Espèce : Tête de boule

Paramètres d'évaluation : Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson

Temps d'exposition : 96 h

Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons

Paramètre: NOEC (ÉTHANOL; N°CAS: 64-17-5)

Espèce : Ceriodaphnia spec

Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia

Dose efficace: 9,6 mg/l

Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés

Paramètre : EC50 (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)

Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia

Dose efficace: 9200 - 14300 mg/l

Temps d'exposition : 48 h

Paramètre : EC50 (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)

Espèce : Ceriodaphnia spec

Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia

Dose efficace: 1806 mg/l

Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries

Paramètre: EC50 (ÉTHANOL; N°CAS: 64-17-5)

Espèce: Chlorella vulgaris

Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues

Dose efficace: 275 mg/l

Paramètre : EC50 (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)

Espèce : Selenastrum capricornutum

Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues

Dose efficace: 440 mg/l

Paramètre : IC50 (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)

Espèce : Scenedesmus subspicatus

Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues

Dose efficace: > 100 mg/l

Paramètre : ErC50 (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5) Espèce : Pseudokirchneriella subcapitata

Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues

 $\begin{array}{lll} \mbox{Dose efficace:} & > 4800 \mbox{ mg/l} \\ \mbox{Temps d'exposition:} & 72 \mbox{ h} \\ \mbox{M\'ethode:} & OCDE \mbox{ 201} \\ \end{array}$

Station d'épuration

Paramètre : EC50 (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Inoculum : Effets dans les stations d'épuration

Dose efficace : 5800 mg/l
Temps d'exposition : 4 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation

Pas de données disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Distribution

Aucune donnée disponible

Page: 8 / 11

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Vector® Fluid polish

Mise à jour : 17.01.2023 Version (Révision) : 4.0.0 (3.0.1)

Date d'édition : 31.07.2023

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange contient < 0,15 % de substances ayant des propriétés potentielles de perturbation endocrinienne.

12.7 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

12.8 Autres informations écotoxicologiques

En cas d'utilisation conforme, il ne faut pas s'attendre à des problèmes écologiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)

Après utilisation conforme

Opérations d'élimination

Eliminer en observant les réglementations administratives. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Opérations de valorisation

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Autorisations et limites d'utilisation

Limites d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII (limitations)

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n°: 40, 75

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Page: 9 / 11

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Vector® Fluid polish

Mise à jour : 17.01.2023 Version (Révision) : 4.0.0 (3.0.1)

Date d'édition: 31.07.2023

Ce mélange n'a pas fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

02. Classification de la substance ou du mélange · 02. Éléments d'étiquetage · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] · 02. Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges · 03. Composants dangereux · 11. Toxicité aiguë · 11. Corrosion · 11. Sensibilisation respiratoire ou cutanée · 11. Cancerogénité · 11. Mutagénicité sur les cellules germinales · 11. Toxicité pour la reproduction · 11. Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique · 11. Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée · 11. Danger par aspiration · 12. Toxicité aquatique · 15. Limites d'utilisation

16.2 Abréviations et acronymes

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

CAS = Chemical Abstracts Service

CE = Commission European

CED = Catalogue Européen des déchets

CEN = Comité européen de normalisation

CL50 = Concentration léthale médiane

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

CMR = Cancérogène, Mutagène ou toxique pour la Reproduction

CO₂= Dioxyde de carbone

COV = Composés organiques volatils

CPSE = Concentration prédite sans effet (PNEC)

DL50 = Dose léthale médiane

DMEL = Dose dérivée avec effet minimum

DNEL = Dose dérivée sans effet

EC50 = Concentration efficace médiane ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

IATA = Association international du transport aérien

ICAO-TI = L'Organisation de l'aviation civile international - instruction technique

IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses LogKoe/Log Pow = Coefficient de partage octanol/eau

MARPOL 73/78 = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)

Mention EUH = Mention de danger spécifique CLP

Mention H = Mention de danger SGH

NE = Norme Européenne

NOEC/NOEL = Concentration/Dose sans effet observable

OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques

ONU = Nations Unies

PBT = Persistants, Bioaccumulables et Toxiques

PNEC = Concentration sans effet prevue (CPSE)

REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]

RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses

SGH/GHS = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

STOT-RE/TSOC-ER = Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

STOT-SE/TSOC-EU = Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

SVHC = Substances extrêmement préoccupantes

TLV/STEL = La valeur limite de courte durée (VLCT)

TLV/TWA = Valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP)

UE = Union Européenne

vPvB/tPtB = Très persistant et très bioaccumulable

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Selon l'ordonnance (CE) 1272/2008, art. 1 nº 5(d), ce produit en tant que produit médical est exclu de l'obligation de

Page: 10 / 11

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Vector® Fluid polish

Mise à jour : 17.01.2023 Version (Révision) : 4.0.0 (3.0.1)

Date d'édition : 31.07.2023

marquage.

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Page: 11 / 11